

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**PROGRAMME****Rencontres nationales de la copropriété (RNCP) - 7ème édition**

REF : RNCP-24

12 questions pratiques pour les professionnels de la copropriété

Jeudi 21 et vendredi 23 mars 2023 à Paris ou en visioconférence
Travaux | Assurances Vente de lot | Parties communes

Grand témoin Patrice LEBATTEUX Président d'Honneur de la Chambre des Experts en Copropriété, avocat honoraire au barreau de Paris

Responsable pédagogique Jean-Marc ROUX Directeur scientifique des éditions Edilaix ,Maître de conférences à l'université d'Aix-Marseille.

Durée :14.00 heures (2.00 jours)

Lieu : Holiday Inn Paris - Gare De Lyon Bastille
ou en visioconférence

Durée

14.00 heures (2.00 jours)

Profils des apprenants

- destinées à parfaire et à actualiser les connaissances des professionnels en exercice, notamment avocats, experts judiciaires et huissiers, administrateurs de biens, magistrats.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de mettre en place la procédure d'adoption des travaux par le syndicat.
- Être capable de sélectionner les majorités applicables.
- Être capable d'identifier les obligations du syndic et du syndicat en matière d'assurance.
- Être capable de traiter la gestion des sinistres.
- Être capable de préparer la vente en collaboration avec le notaire.
- Être capable d'identifier les clauses restrictives à la vente dans le règlement de copropriété.
- Être capable de maîtriser les obligations du syndic après la conclusion de la vente.
- Être capable d'identifier les différentes catégories de parties communes.
- Être capable d'encadrer la mise en place de parties communes «particulières».
- Être capable d'appréhender les incidences de l'existence de parties communes spéciales ou à jouissance privative.

Contenu de la formation

Jeudi 21 mars 2024

9h - 12h30

Les travaux au sein de la copropriété

- > Comment préparer le vote des travaux ? À savoir Le financement ; la mise en concurrence ; l'ordre du jour. Objectif : Être capable de mettre en place la procédure d'adoption des travaux par le syndicat.
- > Quelles majorités exiger selon les travaux ? À savoir Les majorités légales ; les passerelles. Objectif : Être capable de sélectionner les majorités applicables.
- > Comment réagir face aux travaux irréguliers ? À savoir : La remise en état ; la prescription extinctive ; la prescription acquisitive. Objectif Être capable de traiter la question des travaux irréguliers.
- > Questions diverses* Les experts vous répondent un avocat, Pierre-Édouard LAGRAULET, avocat au barreau de Paris ; un syndic, Renaud FRANCHET, syndic, administrateur de biens à Lyon

Jeudi 21 mars 2024

14h - 17h30

Les assurances et la copropriété

- > Quelles sont les assurances obligatoires en copropriété ? À savoir La responsabilité civile ; la multirisque ; les assurances parties communes ; les assurances parties privatives. Objectif Être capable d'identifier les obligations du syndic et du syndicat en matière d'assurance.
- > Comment sélectionner les assureurs ? À savoir La couverture du risque ; les clauses d'exclusion de garantie ; le devis. Objectif Être capable de comprendre les propositions des assureurs.
- > Comment réagir en cas de sinistre au sein de l'immeuble ? À savoir La déclaration de sinistre ; le délai ; les contentieux. Objectif Être capable de traiter la gestion des sinistres.
- > Questions diverses* Les experts vous répondent un assureur, Jean-Paul BOUDIGNON, formateur à l'ESI et à l'IMSI, anc. dir. grands comptes chez GALIAN ; un représentant d'une association de copropriétaires, David RODRIGUES, juriste à la CLCV.

Vendredi 22 mars 2024

9h - 12h30

La vente de lot de copropriété

- > Quelles sont obligations du syndic pour le « pré-état daté » et l'état daté ? À savoir Les mentions obligatoires ; la rémunération. Objectif Être capable de préparer la vente en collaboration avec le notaire.
- > Le règlement de copropriété peut-il limiter les projets de l'acquéreur ? À savoir Les clauses restrictives ; le droit de préférence ; l'agrément ; la division de lot. Objectif Être capable d'identifier les clauses restrictives à la vente dans le règlement de copropriété.
- > Comment gérer l'après-vente du lot ? À savoir La mise à jour de la liste des propriétaires ; l'opposition au paiement du prix. Objectif Être capable de maîtriser les obligations du syndic après la conclusion de la vente.
- > Questions diverses* Les experts vous répondent un notaire, Stéphane LELIÈVRE, notaire à Maisons-Lafitte, Président de la Chambre des Experts en Copropriété, (CNEC) ; un syndic, Jean-Luc LIEUTAUD, administrateur de biens à Marseille
-

Vendredi 22 mars 2024

14h - 17h30

Les parties communes de la copropriété

- > Quelles parties communes peut-on rencontrer ? À savoir Les parties communes générales ; les parties communes spéciales ; les parties communes à jouissance privative. Objectif Être capable d'identifier les différentes catégories de parties communes.
- > Comment identifier ou créer les parties communes ? À savoir Le règlement de copropriété ; la mise en conformité ELAN ; les majorités applicables ; le rôle du géomètre-expert. Objectif Être capable d'encadrer la mise en place de parties communes «particulières».
- > Quelles sont les conséquences des parties communes sur la gestion du syndicat ? À savoir La propriété ; les charges ; le droit de vote. Objectif Être capable d'appréhender les incidences de l'existence de parties communes spéciales ou à jouissance privative.
- > Questions diverses* Les experts vous répondent un avocat, Agnès LEBATTEUX, avocat au barreau de Paris ; un géomètre, Denis BRACHET, géomètre-expert (Paris, Lyon), expert judiciaire.

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Étude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

L'atteinte des objectifs est évaluée par un questionnaire et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation.

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911

**Accessibilité**

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).
Réfèrent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référante handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)